

Niveau d'épreuve / nouveau projet	Type d'épreuve /Type de piste	Niveau de classement requis	Niveau de certification requis	Binôme de classement et/ou certification		Les frais de classement et/ou de certification		Diffusion du dossier (1 ex/dest.) Par l'entité (en gras)	Archivage des dossiers
				Responsable classement (en charge du dossier)	Référent Technique	Prise en charge	Montant		
NATIONALE	Coupe de France	- Niveau 1 - Inter Challenge (butte 5m) « catégories challenge » - Inter Championnat (butte 8m) « catégories Elites »	Nationale	- Membre CN BMX	RT1	Organisateur via FFC Siège	Suivant note de frais FFC et vacation pour le RT1	FFC Siège Maire Club CR	FFC Siège Service Développement et Communication « Responsable des équipements sportifs »
	Championnat de France	- Niveau 1 - Inter Challenge (butte 5m) « catégories challenge » - Inter Championnat (butte 8m) « catégories Elites »							
	Challenge de France	- Niveau 1 - Inter Challenge (butte 5m)							
	TF BMX	- Niveau 1 - Inter Challenge (butte 5m)							
	Indoor	- Niveau 1 bis - Inter Challenge (butte 5m) « catégories challenge et Elites» - Inter Championnat (butte 8m) « catégories Elites »							
	Challenge France inter régional NE, NO, SE, SO	Niveau 2	- Inter Challenge (butte 5m)	- Coordinateur inter région NE ou NO ou SE ou SO	RT1 ou RT2 ou RC2	Suivant note de frais FFC et vacation pour le RT1, RT2 ou RC2			
		RT1							

REGIONALE	- Challenge, coupe régionaux - Championnat Régional - toutes autres épreuves régionales	Niveau 2	Régionale	- Membre CN BMX - Responsable Régional (Président de la CR BMX ou par délégation son représentant)	RT1 ou RT2 ou RC2	Les frais du responsable et du référent sont réglés suivant les règles spécifiques des comités régionaux en vigueur à la date du classement	CR CD Maire Club	Siège du Comité Régional
		- Inter Challenge (butte 5m) - Inter Championnat (butte 8m) « catégories Elites »			RT1			
	PPEX (Partie pour Pilotes Expérimentés)	Niveau 2			RT1			
DEPARTEMENTALE	- Challenge, coupe départementaux, - Promotionnelles, - Championnat départemental, - toutes autres épreuves départementales	Niveau 2	Départementale	- Membre CN BMX - Responsable Régional ou par délégation Responsable Départemental (Président de la CD BMX ou par délégation son représentant)	RT1 ou RT2 ou RC2	Les frais du responsable et du référent sont réglés suivant les règles spécifiques des Comités Régionaux et/ou Départementaux en vigueur à la date du classement	CR CD Maire Club	Siège du Comité Régional et/ou Départemental
		- Inter Challenge (butte 5m) - Inter Championnat (butte 8m) « catégories Elites »			RT1			
	PPEX (Partie pour Pilotes Expérimentés)	Niveau 2			RT1			
PAS D'EPREUVE POSSIBLE	Piste de loisirs Pump Track	Niveau 3	Pas de certification	- Membre CN BMX - Responsable Régional ou par délégation Responsable Départemental	RT1 ou RT2 ou RC2	Les frais du responsable et du référent sont réglés suivant les règles spécifiques des Comités Régionaux et/ou Départementaux en vigueur à la date du classement	CR CD Maire Club	
NOUVEAU PROJET ou MODIFICATIONS	Piste permanente (Butte standard à 3m)	Niveau 2	Pas de certification	- Membre CN BMX - Responsable Régional ou par délégation Responsable Départemental	RT1 ou RT2 ou RC2	Les frais du responsable et du référent sont réglés suivant les règles spécifiques des Comités Régionaux et/ou Départementaux en vigueur à la date du classement	CR CD Maire Club	Siège du Comité Régional et/ou Départemental
	PPEX (Partie pour Pilotes Expérimentés)				RT1			
NOUVEAU PROJET <i>Dossier Préalable</i> à transmettre à la FFC avant le début des travaux ou MODIFICATIONS	Piste Inter Challenge (butte à 5m) Avec ou sans section PRO	Niveau Inter challenge		Pas de certification	Membre CN BMX	RT1	Club ou Entité propriétaire via FFC siège	FFC Siège CR Maire Club
	Piste Inter Championnat (butte à 8m) Avec ou sans section PRO	Niveau Inter Championnat						

CN BMX : Commission Nationale **BMX**

CR : Comité Régional

CR BMX : Commission Régionale **BMX**,

CD : Comité Départemental

CD BMX : Commission Départementale **BMX**

RT1 : Référent Technique niveau 1

RT2 : Référent Technique niveau 2

RC2 : Référent de Classement niveau 2

PPEX : Partie pour Pilotes **EX**périmentés (Niveau 1,1bis et 2), Section **PRO** (Niveau Inter Challenge et Inter Championnat)

IMPORTANT : Tous les intervenants, dans le cadre d'un classement et/ou d'une certification (Membre CN BMX, Coordinateur inter régional, Responsable Régional, Responsable Départemental, Référent Technique 1,2 et de Classement 2 doivent être impérativement licenciés à la date de leur intervention.

Le classement d'une piste de BMX a pour but de valider l'aptitude réglementaire de la piste et son proche environnement à la pratique du BMX en toute sécurité eu égard à un niveau national, régional, départemental ou en loisir.

La Certification porte essentiellement sur l'aptitude d'un site et de ses structures sportives et connexes à recevoir une épreuve de BMX au niveau national, régional ou départemental.

Le procès-verbal est le document contractuel qui atteste que tout le processus correspondant au classement de la piste a été conduit conformément aux cahiers des charges et qui valide entre les parties désignées l'acte pour lequel il est destiné.

Le dossier de classement doit comprendre :

- ✓ Le compte rendu de visite de la piste signé du référent et du président du club (si nécessaire),
- ✓ Les plans cotés « tel que construit » vue en plan de la piste, profil des obstacles et virages, 3D si possible,
- ✓ Un rapport photographique de la piste ; vues d'ensemble, des lignes droites, de la butte de départ, de chaque obstacle et de chaque virage,
- ✓ La conformité réglementaire de la piste Niveau 1, 1bis, 2 et 3 (avec les critères de la butte de départ)
- ✓ La conformité réglementaire de la piste et de la butte de départ (niveau inter challenge et inter championnat),
- ✓ Le procès-verbal de réception des équipements par l'organisme agréé (Niveau inter challenge et inter championnat)
- ✓ L'agrément de la grille de départ.
- ✓ Le ou les procès-verbaux de visite (1ère et 2ème visite si nécessaire),
- ✓ Le procès-verbal de classement de la piste de BMX (tous niveaux) et de la butte de départ (niveau inter challenge et inter championnat)
- ✓ Les Fiches d'écarts (Niveau 2 (hors challenge France) et 3) Elles sont transmises à la FFC Siège et traitées par un groupe de travail.

Nota : Tous les documents de classement et certification sont disponibles sur le site internet www.ffc.fr , **BMX, EQUIPEMENTS, DOCUMENTS TECHNIQUES, LISTE REFERENTS, FICHE ECLAIRAGE**

Sans modification de la piste (tracé et/ou obstacle et virages), la validité du classement de la piste de BMX est reconduite chaque année par tacite reconduction. Tout changement du profil de la piste (modifications volontaires du tracé et/ou des obstacles, virages, butte et grille de départ, éclairage, causes intempérie majeures, etc.) rend le classement caduc et une nouvelle procédure de classement doit être engagée.

RAPPEL :

- Dans le but d'être conseillé, d'anticiper les éventuels problèmes techniques et s'assurer de la disponibilité du responsable et d'un référent technique (liste disponible sur le site internet ffc.fr) dès la fin des travaux pour le classement, il est fortement recommandé voire obligatoire que le Président de club et/ou l'Entité responsable informent, **dès le début du projet**, la FFC ; Siège St Quentin en Yvelines, Comité Régional et/ou Départemental concernés).
- Afin que les licenciés bénéficient de leur assurance au titre de leur adhésion, il est rappelé que tous projets de piste ou toutes modifications (obstacle, ligne droite, virage, butte de départ, éclairage etc...) doivent faire l'objet respectivement **d'un premier ou nouveau classement au plus proche de la fin des travaux** .
- Sous la responsabilité du Président de club, **toutes les parties de la piste modifiées et « non classées »** doivent être identifiées, sécurisées et interdites à la pratique du BMX. avant la remise à niveau.